



COVID-19 ANALYSES

8 juillet 2020

Maxime Boucher, coordonnateur du Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec (GRFPQ), un organisme communautaire qui travaille avec le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPAQ), et membre partenaire du CREMIS.

PRIORISER LES INTÉRÊTS DES GROUPES LES PLUS PAUVRES. ACTUALITÉ DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

01

Q. Maxime, quels sont les enjeux de la défense collective des droits dans le contexte de la crise sociale et sanitaire actuelle ?

R. D'abord, la crise met en lumière l'importance de soutenir et de financer adéquatement la défense collective des droits, parce que c'est le seul moyen que nous ayons pour que ceux et celles qu'on appelle parfois les « laissé-e-s pour compte » ne le soient pas trop. Rappelons d'emblée que la défense collective des droits (DCD) est le nom qu'on donne, au Québec, à des pratiques sociales qui visent à accompagner des collectivités dont les droits sont bafoués afin que celles-ci puissent développer leur pouvoir d'agir, se représenter dans l'espace public et lutter dans le but d'obtenir une modification des règles et lois en vigueur qui leur serait favorable [➡1]. Le Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec ne fait pas de défense collective des droits, mais soutient, par des recherches et des formations, le travail d'organisations, comme le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (« Front commun ») [➡2] qui représente les personnes assistées sociales.

Dans un contexte de crise comme celui que nous vivons présentement avec la COVID-19, on constate que les individus sont affectés de manière très différente selon leur appartenance à des groupes sociaux ou à des collectivités. Chaque jour, on voit sortir sur la place publique différents groupes d'intérêts qui exposent comment la crise les affecte, et les mesures qu'ils souhaitent voir être mises en place afin de soutenir les personnes, le secteur ou encore les employés qu'ils représentent. Par exemple, le Conseil du patronat du Québec affiche sur son site 17 couvertures médiatiques sur le thème de la COVID-19 pour le seul mois de juin et il a, entre autres, soutenu que la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ralentissait la reprise économique, ou encore

que le projet de loi 61 du gouvernement Legault allait l'accélérer [➡3]. Nous y reviendrons. Entre ces différents groupes d'intérêts, je constate une concurrence importante pour occuper l'espace médiatique et faire valoir leurs messages et intérêts. En plus de la légitimité ou du bien-fondé des intérêts de ces différents groupes, se trouve aussi, et surtout, mise en jeu leur capacité à articuler et à diffuser leurs points de vue. Or, tous les groupes ne sont pas égaux quant à ces capacités. Plusieurs chercheur·e·s désignent ce phénomène par le terme d'« inégalités épistémiques », soit les différences en ce qui concerne la capacité de certains groupes sociaux à participer à la production et à la diffusion de connaissances.

La défense collective des droits accompagne surtout les collectivités dont les droits sont bafoués, et qui, conséquemment, se retrouvent non seulement au bas de l'échelle socio-économique, mais aussi de l'échelle épistémique. Pensons, par exemple, aux personnes assistées sociales qui, d'une part, sont les victimes d'un discrédit de leur point de vue, du seul fait qu'elles sont sur l'aide sociale, comme si elles étaient les seules responsables de leur situation et, d'autre part, ont très peu de moyens pour s'organiser sur leur propre base pour soutenir un groupe d'intérêt qui les représenterait. Comme ces personnes ne disposent pas d'un revenu nécessaire pour combler leurs besoins de base, comment pourraient-elles cotiser à un groupe d'intérêts à la manière d'un syndicat? Ainsi, la défense collective des droits vient pallier en partie ce problème en soutenant, à même les fonds publics, des organismes qui soutiennent et représentent ces personnes. Ce faisant, la défense collective des droits permet aux personnes les plus pauvres de notre société de s'exprimer et d'être entendues. Malgré cela, ces personnes disposent tout de même de moins de moyens que bien d'autres organisations.

Contrairement au Conseil du patronat, le Front commun a obtenu seulement 3 couvertures médiatiques au cours du mois de juin relatant ses

différentes prises de position. Évidemment, ces deux organisations ont des avis totalement opposés en ce qui concerne la PCU : le Conseil du patronat maintient qu'elle devrait être plus limitée, tandis que le Front commun maintient qu'elle devrait être élargie en permettant à toute personne d'y avoir droit, indépendamment de ses revenus de travail (il faut avoir gagné un minimum de 5000\$ dans la dernière année pour y avoir droit), parce que ces personnes sont touchées par la crise sociale et sanitaire et que leurs dépenses et leurs revenus en sont affectés. Qui plus est, les différentes prises de position du gouvernement québécois témoignent, à mon avis, de l'influence du patronat et du secteur des affaires sur nos élu·e·s. En effet, le 29 juin dernier, le Ministre Jean Boulet plaidait que la PCU représentait un frein à la relance économique [➡4]. En fait, le premier ministre François Legault a très rapidement aligné la position de son gouvernement sur celle du milieu des affaires; dès la mi-mai, il affirmait que la PCU allait décourager des employé·e·s à reprendre le travail [➡5].

Ces débats sur la PCU nous renvoient à des enjeux socio-économiques fondamentaux que le milieu des affaires préfère dissimuler en parlant de « frein à la croissance économique » : la protection sociale des individus indépendamment de leurs performances économiques et, inversement, la dépendance des individus envers le marché du travail et leur disponibilité à se faire exploiter. Il n'est donc pas étonnant de voir que le patronat québécois est aussi réticent envers la PCU: cette prestation d'urgence menace leurs profits parce qu'elle lui met de la pression pour qu'il augmente les conditions de travail et les salaires de ses employé·e·s.

Même si les organismes de défense collective des droits travaillent sans relâche à faire reconnaître le bafouement systématique des droits des groupes de la population qui se trouvent au bas de l'échelle, force est de constater que leurs efforts, et les ressources dont ils disposent, ne font pas le poids devant des groupes d'intérêts mieux financés et organisés. Bien qu'il soit important que les différents groupes d'intérêts puissent faire

valoir leurs points de vue, dans une concurrence entre ces groupes, les organismes de défense collective des droits peinent à rivaliser avec de plus gros joueurs. Ce phénomène met en évidence l'importance de la défense collective des droits, mais aussi ses limites. Et ses limites renvoient à l'importance de lois et de gouvernements qui sachent faire passer les intérêts de l'ensemble de la population, et des groupes les plus pauvres, avant d'autres intérêts, afin que les personnes au bas des échelles économique, sociale et épistémique et les groupes de défense collective des droits ne soient pas laissés à eux-mêmes pour réduire les inégalités sociales.

☛ [1] Site web du Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)

☛ [2] Site web du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)

☛ [3] Site web du Conseil du patronat du Québec

☛ [4] Radio-Canada, 29 juin 2020, « *La PCU est un frein à la reprise économique, déplorent les détaillants québécois* »

☛ [5] Le Devoir, 15 mai 2020, « *Trudeau se défend d'avoir été trop généreux* »

Pour aller plus loin

Article en lien:

☛ *Démantèlement de l'État social et lutte à la pauvreté - quelle place pour la défense des droits?*
Revue du CREMIS, Vol 10 No 1 - Printemps 2017

